

# **Vœu présenté par les groupes de la majorité départementale portant sur le projet d'hôpital Saint-Ouen/Grand Paris Nord**

**Séance du jeudi 18 novembre 2021**

Considérant la désertification médicale qui touche notre département, avec une densité moyenne de médecins généralistes et spécialistes inférieure de 30 % à la moyenne nationale ;

Considérant que la Seine-Saint-Denis dans son ensemble souffre d'une inégalité flagrante, avec près d'1/3 de lits d'hospitalisation par habitant.e en moins par rapport à la moyenne nationale en médecine chirurgie / obstétrique ;

Considérant que le projet d'hôpital Saint-Ouen/Grand Paris Nord prévoirait la fermeture de près de 300 lits d'hospitalisation par rapport aux effectifs actuels des hôpitaux Bichat et Beaujon ;

Considérant que les hôpitaux Bichat et Beaujon comptabilisent ensemble 120 000 passages annuels aux urgences ; que la suppression de 300 lits amplifierait les transferts déjà fréquents de patient.e.s vers d'autres établissements hospitaliers et que les groupements hospitaliers de territoire de Seine-Saint-Denis sont déjà plus que saturés ;

Considérant que naissent de fortes inquiétudes dans la population quant à l'avenir des services qui seraient ou non maintenus dans le projet d'hôpital Saint-Ouen/Grand Paris Nord, étant donné qu'il serait envisagé de transférer le service de rhumatologie de l'hôpital Bichat vers Lariboisière, le service de dermatologie vers l'hôpital Saint-Louis, voire la disparition d'unités de recherches ;

Considérant que ces spécialités sont déjà largement en déficit dans le secteur du projet d'hôpital Saint-Ouen/Grand Paris Nord ; que les transferts de ces services auraient pour conséquences d'aggraver la pénurie d'offre de soins dans la zone au profit des cliniques privées qui ne sont pas en mesure de répondre à l'ensemble des besoins ;

Considérant que la combinaison d'un objectif national de dépenses d'assurance maladie trop restreint et d'une tarification majoritairement à l'activité au sein des établissements hospitaliers conduit *de facto* les établissements à poursuivre une logique d'économies budgétaires qui remet en cause la capacité à soigner les patients et aggrave le manque de personnel médicaux et paramédicaux ;

Considérant l'attachement des élu.e.s de notre assemblée au service public de la santé et à une offre de soins accessible à toutes et tous.

Le conseil départemental émet le vœu que :

- L'arrivée du nouvel ensemble hospitalier soit une opportunité, du fait d'un capacitaire arrêté sur la base d'un nombre de lits et d'un nombre de soignant.e.s en augmentation sur le territoire nord parisien ;
- Le projet d'hôpital Saint-Ouen/Grand Paris Nord revisité se traduise par un renforcement de l'offre de soins concerté et planifié en faveur de la population de Saint-Ouen, de Plaine Commune et de la Seine-Saint-Denis, résultant notamment d'un partenariat fin entre l'offre hospitalière, les établissements et les professionnel.le.s de santé du territoire, sans perte de lits ;
- L'APHP travaille au maintien des hôpitaux de Bichat et Beaujon, pour renforcer l'offre de soins globale du territoire ;
- L'intégration de l'hôpital de proximité prenne en compte le tissu urbain existant sur le site, contribue au renforcement de la végétalisation et étudie toutes les possibilités d'améliorer le cadre de vie des riverain.e.s ;
- L'intégration de l'excellence environnementale dans le choix du projet architectural comprenne notamment la mise en conformité avec la RT 2020 et garantisse une totale compensation carbone via des projets permettant de lutter contre les îlots de chaleur ;
- Les modes de transports en commun soient revisités à l'occasion du développement de l'offre de soins dans cette zone en renforçant le maillage des réseaux de transports collectifs, notamment celui des bus, en créant ou prolongeant des lignes existantes notamment celle reliant Paris à Saint-Denis via l'avenue Gabriel Péri ;
- L'offre universitaire soit connectée avec les établissements de second degré du territoire pour préparer toute une génération à pouvoir y suivre ses études ;
- Les maîtres d'ouvrage du futur hôpital s'engagent en faveur de l'emploi local et, à compétences égales, privilégient des recrutements de proximité ;
- La qualité et la sécurité de la prise en charge hospitalière des séquanodionisien.ne.s soient garanties au travers de l'effacement de la dette du groupe hospitalier Paris Seine-Saint-Denis et des groupements hospitaliers de territoire, de l'augmentation du nombre de soignant.e.s et de la remise à niveau des équipements hospitaliers.